

LE TRAITEMENT A LA SORTIE

Le médecin va vous remettre ou à la personne que vous accompagnez une **ordonnance de sortie** qu'il vous expliquera. Lisez-la avant de quitter la clinique. Si vous vous posez des questions, n'hésitez pas à lui en parler. Il ne faut pas rester sans réponse.

Le traitement peut être différent de celui pris auparavant.

Si des médicaments pris avant l'hospitalisation ont été supprimés, le médecin vous expliquera pourquoi.

Votre médecin traitant recevra un **compte rendu d'hospitalisation** dans les jours suivants avec les informations sur vos changements de traitement.

Votre traitement personnel que vous aurez apporté avant votre hospitalisation vous sera restitué.

LE TRAITEMENT DE SORTIE ET LE RETOUR A DOMICILE

Il est important de **respecter le nouveau traitement**.

Au retour à domicile, ne prenez pas d'autres médicaments sans avis médical, notamment ceux prescrits avant l'hospitalisation et qui ont été arrêtés.

Si vous vous posez des questions, parlez-en à votre médecin traitant ou à votre pharmacien habituel.

Mes médicaments à la Clinique

Clinique Monticelli-Vélodrome

Vous êtes hospitalisé ou l'un de vos proches est hospitalisé et vous vous posez des questions au sujet de vos (ou de ses) médicaments

Que faire à l'ADMISSION ?

Apporter les ordonnances en cours

OUI : Le jour de l'hospitalisation, il est essentiel que vous apportiez les dernières **ordonnances en cours** afin de permettre au médecin de poursuivre ou adapter le traitement. Il est important que vous signaliez aussi si vous prenez (ou la personne que vous accompagnez) des traitements qui ne nécessitent pas d'ordonnance : automédication, phytothérapie (plantes), etc. ; car ceux-ci peuvent avoir des conséquences sur d'autres traitements (interactions).

Apporter le traitement habituel

Certains médicaments pris habituellement peuvent ne pas être disponibles à l'hôpital. Il peut être utile que vous les apportiez, afin d'**éviter toute interruption de traitement** les premiers jours de votre hospitalisation.

Si j'ai des médicaments avec moi, que dois-je faire ?

Vous devez le **signaler** à l'équipe soignante qui prendra les mesures nécessaires. Vous ne devez pas prendre vos médicaments personnels sans l'accord du médecin. Les médicaments seront conservés en quarantaine dans le service jusqu'à votre sortie. Pensez à les demander lors de votre sortie.



Que faire pendant l'HOSPITALISATION ?

Les médicaments apportés par des proches sont-ils autorisés ?

NON, en aucun cas : il est très important de ne prendre aucun autre médicament que ceux qui sont prescrits par le médecin de la clinique et remis par les infirmier(e)s. En effet, des réactions entre les différents médicaments pourraient entraîner de graves complications.

Les médicaments prescrits à la clinique seront-ils exactement les mêmes que votre traitement habituel ?

NON, PAS TOUJOURS : Le médecin adapte votre traitement à votre état de santé. Par conséquent, il peut arrêter certains de vos médicaments pris habituellement, ou en modifier la dose. Par ailleurs, à la clinique, il existe des médicaments exactement identiques à ceux disponibles en ville, mais portant un nom différent, les génériques. Ces derniers contiennent la même substance active que votre médicament. Ils ont les mêmes effets que le médicament original.

Il existe aussi des médicaments qui ne sont pas strictement identiques à ceux que vous prenez habituellement, mais qui ont une action tout à fait comparables.

Il est donc possible que durant l'hospitalisation, certains des médicaments habituels soient arrêtés, ou remplacés par des médicaments portant un autre nom.

En cas de difficultés à avaler les médicaments, que faire ?

Si un comprimé semble trop gros ou une solution buvable a très mauvais goût, parlez-en au médecin ou à l'infirmière ; il peut exister d'autres présentations plus adaptées à vos besoins.